

ANNEXE I

CALENDRIER DES LIVRAISONS A LA DIRECTION DU BUDGET

Les documents qui font l'objet d'annexes spécifiques à cette circulaire doivent obéir au calendrier suivant :

Documents	Dates de livraisons
Etat récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits	13 septembre 2019
Etat récapitulatif de l'effort financier de l'Etat en faveur des petites et moyennes entreprises	27 août 2019
Etat récapitulatif de l'effort financier prévu en 2020 dans le domaine de la culture et de la communication	27 août 2019
Financement de la transition écologique : les instruments économiques, fiscaux, et budgétaires au service de l'environnement et du climat	27 août 2019
Effort financier de l'Etat en faveur des associations	30 août 2019

Les dates mentionnées sont les dates à laquelle les contributions des ministères doivent parvenir à l'autorité responsable du document.

Pour les autres documents figurant à l'annexe 10, les contributions des ministères doivent impérativement être disponibles le 27 août 2019 afin que **puisse être respecté le calendrier de livraison au Parlement fixé au 11 octobre 2019.**